



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 5 octobre 2018 - 19h00

COMPTE-RENDU

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2018.

2. Administration Générale.

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 23 mai 2014, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n°15-2018: Signature d'un avenant à la convention d'audit et d'assistance en assurance.

Signature avec le cabinet CONSULTASSUR 19 allée François Joseph Broussais – Parc d'activités du Ténéno - 56000 VANNES, d'un avenant à la convention d'audit et d'assistance à l'organisation du futur appel public à la concurrence des assurances de la ville dans le cadre de l'ajout du SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile) au cahier des charges.

Décision n°16-2018: Signature du contrat de location et de maintenance du copieur couleur des services techniques.

Signature du contrat de location pour la mise en service d'un copieur OLIVETTI D color MF 254 sur la base d'un loyer mensuel de 60 € HT et d'une durée de 5 ans.

Décision n°17-2018: Signature de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration et d'extension de l'école primaire du Gourandel.

Signature de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration et d'extension de l'école primaire du Gourandel avec le cabinet LBL & Associés de PONTIVY

Décision n°18-2018: Signature des contrats de maintenance et de service concernant le logiciel Concerto – société ARPEGE.

Signature du contrat de maintenance et de service concernant le logiciel Concerto pour une durée de 5 ans, avec la société ARPEGE sise 13 rue de la Loire 44236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

Décision n°19-2018: Signature du contrat de location entretien de la machine à affranchir.

Signature de tous les documents relatifs au contrat de location entretien de la machine à affranchir pour une durée de 5 ans, avec la société PITNEY BOWES.

- *Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service Eau du Morbihan.*

Le Conseil Municipal prend note des rapports de l'exercice 2017 sur le prix et la qualité du service pour la production et le transport de l'eau potable ainsi que sa distribution par Eau du Morbihan.

- *Restitution de la compétence Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile.*

Dans le cadre de la restitution de la partie Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) à la commune de BAUD, le Conseil Municipal prend acte de cette procédure et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment la convention de restitution et de gestion du SAAD.

3. Finances.

- *Tarifs municipaux.*

Le Conseil Municipal valide les tarifs de nouveaux produits proposés par la boutique du Musée de la Carte Postale.

- *Admission en non valeur des titres irrécouvrables.*

Le Conseil Municipal valide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables présentés par le Trésorier, soit 2150.20 € pour le budget principal.

- *Suppression de la régie photocopie mairie.*

Le Conseil Municipal autorise la suppression de la régie photocopie de la mairie en raison du faible nombre de copies réalisé par le service accueil.

- *Participation aux frais de fonctionnement de la cantine de l'école Sainte Anne – autorisation de signature de l'avenant.*

Le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 18 relatif à la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement de la cantine de l'école Sainte-Anne de Baud.

4. Ressources humaines.

- *Service enfance - Organisation emploi du temps.*

Dans le cadre de l'arrêt des TAP et des travaux de restructuration de l'école du Gourandel, le Conseil Municipal procède aux modifications des emplois du temps suivantes :

- Création d'un poste d'agent technique pour l'entretien des bâtiments (25h – à compter du 1^{er} décembre 2018)
- Modification de la quotité horaire pour un poste d'animateur (de 22h à 26h – à compter du 1^{er} décembre 2018)
- Augmentation du temps de travail d'un agent titulaire sur un poste d'animateur (de 22h à 28h – à compter du 1^{er} décembre 2018)

Monsieur Arnaud LIDURIN fait part au Conseil Municipal que certains élèves de maternelles resteraient environ 1h dans le car avant d'être déposés à l'école. La question va être évoquée auprès du Conseil Départemental.

- *RIFSEEP – intégration du CIA.*

Dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP, la Préfecture impose que désormais le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) y soit intégré, considérant que le caractère facultatif s'applique uniquement au versement de cette indemnité.

Suite à la réunion de la commission des ressources humaines, le conseil municipal décide de fixer un montant de 150 € pour le CIA.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide de fixer de nouvelles indemnités spécifiques (assistant de prévention, agent de surveillance de la voie publique, régisseurs de recettes et encadrants de proximité).

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des départs de Marc DANET, responsable des services techniques, et de Sabrina LE BLANC, agent à la médiathèque. Afin de permettre la liquidation des jours de congés épargnés sur le compte épargne, le Conseil Municipal valide la possibilité de leur paiement.

- *Rémunération des agents recenseurs.*

Le montant de la rémunération des agents recenseurs sera fixé par rapport à l'enveloppe financière de l'Etat et pour mémoire, la rémunération du recensement 2014 était la suivante:

- 1.70 € par bulletin et 1 € par feuille de logement pour la partie agglomération.

- 1.85 € par bulletin et 1.10 € par feuille de logement pour la partie hors agglomération.

5. Urbanisme et affaires foncières

- *Régularisation de l'emprise de la voie – La Roche.*

Afin de permettre la régularisation de l'emprise de la voie du carrefour au lieu-dit La Roche en BAUD, le Conseil Municipal autorise les échanges de parcelles entre la commune et les riverains.

- *Cession Gratuite – Kerdrolo.*

Le Conseil Municipal accepte la cession gratuite à Kerdrolo par les co-propriétaires de la voie cadastrée ZM 180 (200 m²), laquelle est prolongée par une voie communale.

- *Convention de passage – Quatro et rue des fontaines.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'accord conventionnel pour l'accès sur le parking privé rue des Fontaines reprenant les conditions suivantes :

- Cession gratuite de l'emprise du passage à la ville de BAUD
- Construction d'un mur de séparation d'1 mètre par la ville de BAUD
- Frais de bornage et d'acte à la charge de la ville de BAUD

- *Dénomination d'un lotissement – rue de Praludec.*

Le Conseil Municipal valide la dénomination d'un lotissement de 7 lots rue de Praludec « Le Clos des Landes ».

Agenda :

6 octobre : inauguration espace Yves LE ROY.

14 octobre : repas des Aînés.

20 octobre : Congrès des Maires à l'Espace Yves LE ROY.

Madame Sylvie COEURDACIER de GESNES souhaite qu'un bilan de la mise en place de l'éco-gestion soit réalisé. Monsieur Yvon LE CLAINCHE fait part pour le moment d'une augmentation de 60% des emballages et d'une baisse de 40% des ordures ménagères. Les difficultés rencontrées relatives aux lecteurs de cartes, aux ouvertures bloquées sont en cours de résolution.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 23 novembre 2018.